



Décharge de responsabilité

Centre de Loisirs Municipal de Bizanos



REGLEMENT INTERIEUR.

2019-2020



Avenue de L'Europe

64320 BIZANOS

☎ 05 59 82 52 65

Adresse mail : alsh@ville-bizanos.fr

Centre de Loisirs de Bizanos
Le Loisir de vos Enfants

Visitez le blog et retrouvez les
programmes du Centre de Loisirs...

alshbizanos.canalblog.com

❖ MEDICAMENTS

La réglementation interdit formellement que les enfants possèdent des médicaments, ou que l'équipe d'animation en prescrive à un enfant. Toutefois, si votre enfant est malade, uniquement à la demande des familles et en présence d'une photocopie de l'ordonnance, les traitements en cours pourront être donnés par un animateur en accord avec la directrice.

Durant les camps, les traitements de fond ou en cours seront administrés à condition que l'équipe d'animation possède l'ordonnance de prescription (ou copie) ainsi qu'une autorisation parentale.

L'Accueil de Loisirs ne peut accueillir les enfants malades souffrant d'une maladie contagieuse. Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté le centre de Loisirs doit être signalée dans les plus brefs délais.

En cas de suivi médical, vous devez fournir le « P.A.I » (Protocole d'Accueil Individualisé) de votre enfant.

❖ POUR FACILITER LA VIE DE VOTRE ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS, NOUS VOUS DEMANDONS :

- ☞ de veiller à ce que votre enfant n'apporte pas de jeux ou jouets personnels.
- ☞ Qu'il soit habillé de manière peu coûteuse et pratique : short, tennis, chapeau pour les beaux jours, jogging, tennis et vêtements chauds pour les journées plus fraîches
- ☞ Que ses vêtements soient marqués à son nom.
- ☞ Qu'il ne porte pas de chaînes, gourmettes, médailles...dangereuses lors des jeux.
- ☞ Le Centre de Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de jeux, jouets, vêtements, bijoux...

❖ DÉPART ET DÉCHARGE POUR ACTIVITÉS EXTRA CENTRE :

Sur une fiche prévue à cet effet, vous indiquerez les noms des personnes susceptibles de venir chercher votre enfant.

Lorsque votre enfant quitte le Centre, la personne qui vient le chercher doit signer la feuille d'appel à l'accueil ou auprès des animateurs.

Les responsables légaux des enfants, qui suivent des cours de danse, musique, catéchisme où pratiquent des activités sportives, devront remplir cette décharge de responsabilité.

DÉCHARGE :

Bizanos le ... / ... / ...

Je soussigné(e) Mr ou Mme Parent(s)

de l'enfant autorise mon enfant à quitter le Centre

de Loisirs de Bizanos pour se rendre à son cours de

De plus, je décharge de toute responsabilité l'ALSH de Bizanos durant son absence.

Pour faire valoir ce que de droit,

(signature)

ORGANISATION ET ACTIVITES

❖ ORGANISATION :

Le Centre est dirigé par une directrice et deux directrices adjointes, animatrices territoriales,

L'animation est assurée par des animateurs diplômés du B.A.F.A. (50 % du personnel au moins est titulaire du B.A.F.A).

Normes d'encadrement pour les vacances scolaires :

☞ Un animateur pour 8 enfants de moins de six ans.

☞ Un animateur pour 12 enfants de plus de six ans.

Normes d'encadrement pour les mercredis :

☞ Un animateur pour 10 enfants de moins de six ans.

☞ Un animateur pour 14 enfants de plus de six ans.

❖ ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Elles découlent du "Projet Pédagogique" consultable à l'accueil,

Exemple :

- Activités manuelles (peinture, dessin, bricolage...)
- Activités culturelles (musique, sorties, visites ...)
- Activités sportives (jeux sportifs, tournois ...)
- Sorties à la journée et à la demi-journée (zoo, lacs, montagne ...)
- Organisation de "mini camps"...

Le planning est établi par mois pour les mercredis, par semaine pour les vacances. Chaque planning correspond à une tranche d'âge en fonction des classes.

Si votre enfant n'a pas fréquenté le Centre de Loisirs depuis plusieurs semaines, nous vous conseillons de vous informer sur le programme proposé le jour de son retour.

~~En effet, certaines activités ou sorties peuvent commencer plus tôt que d'habitude.~~

LIEUX ET ESPACES

Les activités sont réparties sur :

- Le Centre de Loisirs.
- L'annexe et le parc du Château de Franqueville.
- La Salle Polyvalente et le stade.
- La cour de l'école primaire.
- Le pôle culturel "Espace Daniel Balavoine"
- La base d'Eaux Vives

❖ TRANSPORT

Un transport par autocar est assuré pour les sorties des enfants, du Centre de Loisirs aux autres lieux d'activités.

Trois minibus sont également disponibles pour les transports complémentaires ou de petits groupes.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ SI SON DOSSIER EST INCOMPLET

❖ **CONSTITUTION DU DOSSIER**

L'inscription est annuelle et consiste en la création d'un dossier dont les pièces à fournir sont les suivantes :

- ☞ Les deux fiches d'inscription à remplir. (Fiche principale et fiche d'urgence).
- ☞ Attestation d'assurance. (responsabilité civile, assurance extrascolaire)
- ☞ Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives **à renouveler tous les 3 ans seulement** (ou licence sportive)
- ☞ Copie des vaccinations à jour (Carnet de santé)
- ☞ Attestations de la C.A.F. pour les familles bénéficiant des aides dans le cadre de la campagne temps libres.
- ☞ Copie du livret de famille ; partie parents et partie enfant(s) (Une copie par famille suffit)
- ☞ Un justificatif de domicile. (Un par famille suffit)
- ☞ Une photographie de l'enfant.
- ☞ Fiche SEPA
- ☞ Autorisation de prélèvement

Pour votre confort, les deux fiches (fiche principale et fiche d'urgence) et le règlement intérieur sont téléchargeables sur internet : <http://alshbizanos.canalblog.com>

RÉSERVATION

<u>Les mercredis</u>	<u>Les petites vacances</u>	<u>L'été</u>
Réservation au plus tard 72 heures jour ouvrable* Exemple : pour le mercredi, vous devez réserver <u>au plus tard le vendredi avant 9h30.</u>	Une <u>date limite d'inscription</u> * est fixée afin d'organiser au mieux l'accueil de vos enfants et d'assurer leurs prises en charge.	Pour l'été, les dates de réservations* seront communiquées ultérieurement.
*dans la limite des places disponibles		

❖ **ATTENTION** : La demande d'un devis ne vaut pas réservation.
Même si vous souhaitez un devis, vous ne devez pas oublier de retenir la place de votre enfant.

❖ **MODALITÉS D'ANNULATION** :

Les mercredis et petites vacances :

Annulation au plus tard 72h à l'avance, comme pour la réservation.

L'été : annulation une semaine à l'avance. (Par exemple : le lundi pour le lundi suivant.)
Passé ce délai, les journées seront facturées.

TARIFS ET FACTURATION

FINANCEURS

➤ La commune de BIZANOS qui, dans le cadre de sa politique jeunesse, gère l'A.L.S.H.

➤ La Caisse d'Allocation Familiale qui marque son engagement en direction des structures dédiées à l'épanouissement de l'enfant.

➤ Les familles Les tarifs en €uros

BIZANOS	Quotient		EXTERIEUR	Quotient	
	> 650	< 650		> 650	< 650
Demi-journée (matin ou après-midi)	4,50 €	2,50 €	Demi-journée (matin ou après-midi)	8,50 €	6,50 €
Demi-journée + repas matin + repas ou repas + après-midi	8,50 €	4,50 €	Demi-journée + repas matin + repas ou repas + après-midi	12,50 €	8,50 €
Journée (matin, repas et après-midi)	13,00 €	9,00 €	Journée (matin, repas et après-midi)	21 €	17,00 €

Tarifs dégressifs pour les familles dont les enfants sont présents à la journée.

BIZANOS	Quotient		EXTERIEUR	Quotient	
	> 650	< 650		> 650	< 650
Premier enfant	13,00 €	9,00 €	Premier enfant	21,00 €	17,00 €
Deuxième enfant	10,00 €	6,00 €	Deuxième enfant	17,00 €	13,00 €
Troisième enfant	7,00 €	3,00 €	Troisième enfant	13,00 €	9,00 €

LE PAIEMENT

Pour la période estivale la facture est à régler le jour de la réservation.
Un complément vous sera demandé pour les participations aux sorties.

Nous pourrions être amenés à ne plus accepter votre (vos) enfant(s) en cas de facture impayée.

Une facture est établie en fin de mois pour les mercredis et petites vacances.
Différents moyens de paiement sont mis en place :

- Prélèvement automatique
- Chèque pour le mois en cours
- Espèces pour le mois en cours sous réserve que vous ayez l'appoint
- Les "chèques vacances" ainsi que les tickets "C E S U" (frais de garde uniquement) pour le mois en cours
- Paiement en ligne via le portail famille

Si vous réglez plusieurs factures, nous vous demandons de ne pas cumuler les sommes. Une facture → un règlement, deux factures → deux règlements...

FONCTIONNEMENT ET ACCUEIL

❖ HORAIRES DES BUREAUX

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

ACCUEIL DES ENFANTS

Le Centre de Loisirs accueille vos enfants

- Le mercredi
- Les petites vacances, (hors vacances de Noël)
- L'été. (hors 3 semaines d'août)

Les horaires sont les suivants :

- De 7 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

(Il est préférable d'arriver avant 9h45 afin de participer au début de l'activité).

L'accueil se fait :

- à la journée, avec ou sans repas,
 - à la demi-journée avec ou sans repas.
- Journée sans repas : matin et après-midi.
 - Journée avec repas : matin, repas et après-midi.
 - Demi-journée : matin ou après-midi.
 - Demi-journée avec repas :
 - matin puis repas (de 7 h 30 à 14 h 30)
 - repas puis après-midi (de 11 h 30 à 18 h 30)

Les enfants qui ne déjeunent pas avec nous au restaurant scolaire, doivent être impérativement récupérés **avant 12 h 15.**

❖ REPAS ET GOÛTER

Les repas sont servis au restaurant scolaire, livrés par la Cuisine Centrale.

Un goûter est proposé le matin, un autre est distribué l'après-midi (inclus dans le tarif).